

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE CEVINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cevins

La Savoie 11-07-2019



Maître Philippe SOHIER

Notaire associé à MONTELMAR, 59 route d'Allan

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe SOHIER, Notaire Associé à MONTELMAR, le 5 juillet 2019, Monsieur Gilbert Armand BRAISAZ et Madame Fernande Edith CHAUCHAIX, demeurant à BEAUFORT-SUR-DORON (73270) Les Avinières, mariés à la mairie de BEAUFORT-SUR-DORON (73270) le 29 avril 1965 sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial afin d'apporter à la communauté des biens propres appartenant à Madame. Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier.

Pour avis et mention, Me SOHIER.
1473804000

VENTES AUX ENCHERES - ADJUDICATIONS IMMOBILIERES

SCP MILLIAND/DUMOLARD/THILL

Avocats

3, rue Claude Genoux - B.P. 67 - 73203 ALBERTVILLE CEDEX
Tél. 04.79.32.00.43 - Fax 04.79.37.18.82

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT**

constituant le lot n°73 d'un ensemble immobilier situé sur la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES (73530), Résidence de tourisme LES BERGERS, figurant au cadastre de la commune Section A n°505, 506, 507, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 531, 532 - Lieudit Pierre Aigue - et n°556 et 560 - Lieudit La Cua

Adjudication fixée au VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 à 14 Heures, à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE (Savoie)

MISE A PRIX : 52.600 €

A LA REQUETE DE : La Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, Etablissement de crédit, SA au capital de 529.548.810 €, dont le siège social est 1, Boulevard Haussmann à 75318 PARIS Cedex 09, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 542 097 902, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, Ayant pour Avocat la SCP MILLIAND / DUMOLARD / THILL.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE : Dans un ensemble immobilier situé sur la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES (73530), Résidence de tourisme LES BERGERS, figurant au cadastre de la commune Section A n° 505, 506, 507, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 531, 532 - Lieudit Pierre Aigue - et n° 556 et 560 - Lieudit La Cua -, le lot n° 73, à savoir un appartement situé au rez-de-chaussée comprenant une entrée, un séjour avec coin cuisine et balcon, une salle d'eau avec toilettes, deux chambres et les 145/10.000ièmes de la propriété du sol et des parties communes générales, d'une superficie loi Carrez de 45,32 m2.

CONDITIONS D'OCCUPATION : Il résulte du PV descriptif de Maîtres FINANCE - AMORAVIETA, que le bien immobilier fait actuellement l'objet d'un bail commercial de locaux d'habitation meublés, soumis aux dispositions de l'article L 145-1 et suivants du Code de Commerce consenti à la Société ODALYS RESIDENCE dont le siège social est situé 655, Avenue René Descartes à AIX EN PROVENCE (bail commercial joint au PV descriptif et cahier des conditions de vente).

LES ENCHERES ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE.

VISITE DES LIEUX organisée par Maître Rosemary BISON, Huissier de Justice à St Jean de Maurienne, le lundi 26 août 2019 de 14h à 15h.

FRAIS : payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

CONDITIONS DE LA VENTE : le cahier des conditions de la vente peut être consulté :

- au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'Albertville
- Sur le site internet de l'Ordre des Avocats : www.avocats-albertville.fr

1473844800

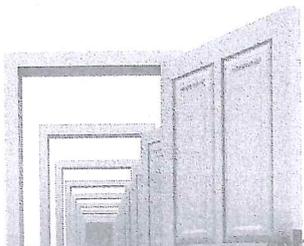
COMMUNE DE SAINT-HELENE-SUR-ISERE

Droit de préemption urbain

Par délibération en date du 20 juin 2019 a été institué, sur les zones urbaines et à urbaniser au Plan Local d'Urbanisme, un Droit de Préemption Urbain.

1473629300

Nous accueillons vos **ANNONCES LEGALES**



73
CESSION

Les consorts DUNOY
- Section D numéro :
- Section I numéro 9:
- Section I numéro 9:
- Section I numéro 1:
Pour un prix de DEL SOIXANTE-DIX CENT
Tout propriétaire d'un mois à compter de l' d'UGINE, par lettre re droit de préférence à Les parcelles ci-dess indissociables les un ou résolution partiel

MAIRIE COLLEC
Dématé
sur pro



Votre **JOURNAL La Savoie**
en version **NUMERIQUE**